

Arrêté n°2026-102-CoST fixant le nombre de postes ouverts au programme Bourses olympiques de l'École normale supérieure au titre de l'année 2026

Le directeur de l'École normale supérieure,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure (ENS), notamment son article 21 ;

Vu le décret du 12 mars 2022 portant nomination de M. Frédéric WORMS, directeur de l'ENS ;

Vu l'arrêté n°2022-19 du 7 janvier 2022 relatif au programme des bourses olympiques de l'ENS ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS, notamment son article 25,

A R R Ê T E

Article 1^{er} :

Le nombre de postes ouverts au programme Bourses olympiques 2026 est de 2.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'ENS.

Fait à Paris, le 26 janvier 2026

Le directeur de l'École normale supérieure

Frédéric WORMS

